



A Epinal le 6 février 2025

Monsieur le Président,

Nous, représentants des salariés, nous adressons à vous aujourd'hui pour dénoncer les pratiques inacceptables qui régissent les recrutements et les carrières au sein de notre institution. Ces méthodes, contraires à l'esprit d'équité et de justice que vous prétendez défendre, ne font que renforcer le malaise général et l'incompréhension croissante parmi les personnels.

Depuis de nombreuses années les procédures de recrutement veulent que les postes vacants soient d'abord ouverts à candidature interne, puis à défaut de postulants en interne, ceux-ci sont ouverts à candidature externe. Mais force est de constater que cet accord n'est plus respecté, et que vous avez pris l'habitude d'ouvrir les postes au même moment aux candidatures internes et externes. Depuis plusieurs mois, des recrutements se sont faits de manière opaque, avec une préférence nette pour des candidats externes. Prenons quelques exemples :

Un camarade sous-officier, en double engagement qui sert le SDIS depuis près de 30 ans avec des entretiens annuels (quand ils étaient encore réalisés), largement favorables à une évolution dans le grade, auquel vous avez préféré un candidat extérieur évalué sur un entretien de quelques minutes.

Un autre sous-officier lui aussi en double-engagement, et qui en plus de son temps de travail effectue plus de 100 heures par an en qualité de formateur, reconnu de tous, et auquel vous avez préféré deux candidats extérieurs sur les postes de SOG à Neufchâteau et au service Développement des Compétences.

Encore plus grotesque : 4 personnels titulaires du concours de Sergent qu'ils ont passé dans le département des Vosges ont postulé sur 6 postes vacants. A l'issue des entretiens, seulement 2 ont été nommés. Vous estimez donc que les candidats reçus au concours dans les Vosges ne sont pas à la hauteur pour un poste dans les Vosges !

Mais ce n'est pas tout. Les refus de candidatures sont souvent accompagnés d'une absence totale d'explication. Comment peut-on parler de « richesse humaine » dans ces conditions ?

Lors de la dernière réunion des organisations syndicales, nos camarades ont posé la question de l'accompagnement mis en place pour aider les personnels qui vraisemblablement ne sont pas à la hauteur. Comme d'habitude, la seule réponse entendue a été « être vosgien n'est pas une qualité ».

Au travers de cette réponse affligeante vous bafouez votre propre institution et humiliez les agents placés sous votre autorité. Le métier sapeur-pompier appelle de manière intrinsèque un attachement au territoire, une connaissance du département, de ses spécificités. Désolé, nous Sapeurs-Pompiers Professionnels du département, voyons la vie en Vosges !

Autre point qui soulève une vive colère parmi nos collègues : les titularisations et promotions. Pourquoi nos collègues stagiaires doivent-ils se battre pour obtenir une réponse quant à leur titularisation, parfois durant des mois, alors que d'autres nominations prennent quelques jours à peine ? Pourquoi certains grades, comme celui de capitaine, sont traités avec une rapidité déconcertante, tandis que d'autres, comme celui de caporal-chef, traînent pendant des mois ? Ces disparités sont incompréhensibles.

À travers ces nombreux exemples, ce sont des questions fondamentales que nous posons :

- Pourquoi les personnels rejetés ne sont-ils pas accompagnés et soutenus ?
- Pourquoi « être vosgien », au lieu de ne plus être un atout est-il devenu une tare ?
- Devons-nous continuer à passer des concours si nous devons être systématiquement écartés ?
- Pourquoi, avec un service RH qui ne cesse d'augmenter en effectifs, les dysfonctionnements sont-ils aussi nombreux ?
- Combien de temps encore ce blocage volontaire perdurera-t-il ? Avons-nous une véritable perspective d'évolution dans cette institution ?
- Quelle est la valeur de l'investissement personnel bien au-delà des heures de service et la passion pour notre métier (formation, investissement associatif, spécialité...) pour notre avancement ?

Monsieur le Président, vos agissements en matière de recrutement sont en train de saccager la carrière des personnels et leur motivation au détriment du service public. Nous ne pouvons vous laisser agir ainsi. C'est pourquoi, sans mesure concrète rapide, nous nous réservons le droit de déposer un préavis de grève les jours à venir.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments.

Pour le collectif CGT SDIS 88

Kevin SAYER secrétaire général CGT du SDIS 88



